

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE 2017

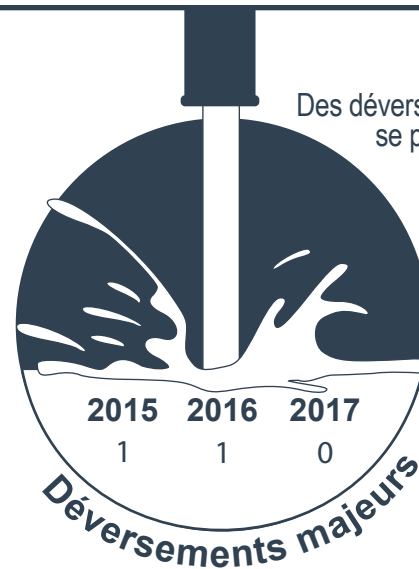
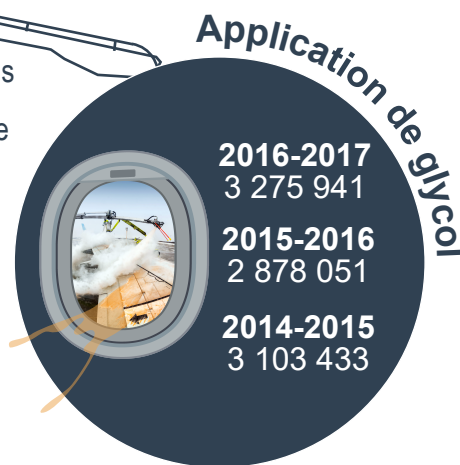
L'Administration de l'aéroport d'Ottawa s'est engagée à améliorer sa performance environnementale et à cette fin, assure un suivi de ses progrès au moyen des principaux indicateurs de performance suivants :

DÉGIVRAGE

Pour des questions de sécurité, les aéronefs doivent être dégivrés durant les mois d'hiver. L'Administration de l'aéroport surveille tous les exutoires d'eau pluviale dans l'enceinte de l'Aéroport pour la présence de glycol et d'autres paramètres découlant des activités de dégivrage. La présence de glycol a été constatée dans un exutoire à deux reprises, soit en février et en mars. Les deux dépassements se sont produits lorsque les conditions météorologiques étaient extrêmes et caractérisées par de fortes pluies et une fonte rapide de la neige. Dans les deux cas, la vanne de contrôle fut inspectée et réparée après avoir constaté une fuite mineure.

Objectifs 2018

- Poursuivre la surveillance des exutoires dans le but d'identifier et de régler les problèmes.
- Poursuivre la surveillance des activités et les modifier au besoin pour ainsi réduire davantage les risques d'impact du glycol.
- Aucun dépassement des lignes directrices sur le glycol.



Des déversements accidentels et des défaillances d'équipement peuvent se produire lors de l'entretien des aéronefs. L'Administration et les exploitants de services au sol s'efforcent de minimiser l'impact des déversements lorsqu'ils se produisent. La plupart des déversements surviennent sur des surfaces dures et sont nettoyés immédiatement. En 2017, 108 déversements ont été rapportés et nettoyés. Aucun déversement n'a dépassé 100 litres ou n'a pénétré dans le sol ou les systèmes de drainage.

Objectifs 2018

- Continuer à promouvoir la sensibilisation des employés.
- Continuer à promouvoir l'entretien périodique des équipements afin de réduire le nombre de déversements.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incidence majeure sur l'environnement découlant de déversements.

DÉTOURNEMENT DES DÉCHETS

Un programme de détournement des déchets est en vigueur depuis 2005. Un premier taux de détournement de 18 % fut obtenu en 2006. Depuis ce temps, les taux de détournement des déchets se sont accrus pour ainsi atteindre des taux annuels entre 25 % et 33 %. La vérification des déchets de 2017 indiquait un taux de détournement des déchets de 28 %. Une hausse supplémentaire de ces taux est difficile à réaliser en raison des contrats de concession actuels et de l'infrastructure connexe. L'Administration de l'aéroport planifie présentement une refonte de son programme de concessions et prévoit un changement dans les exigences de recyclage une fois les nouvelles ententes en vigueur et la nouvelle infrastructure en place (2020/2021).



Objectif futur

- Atteindre un taux minimum de détournement des déchets de 60 %.

Tubes fluorescents
14 500 pieds

DÉCHETS DANGEREUX

L'Administration de l'aéroport recycle les déchets dangereux quand cela est possible et continuera à le faire. En 2017, nous avons recyclé ces articles ainsi que des pneus, des huiles usées et des déchets électroniques.

Objectif 2018

- Continuer à minimiser et à recycler les déchets dangereux.

Ampoules
835 kg

Piles
880 kg

Aérosols
715 kg

Ballasts
40 kg

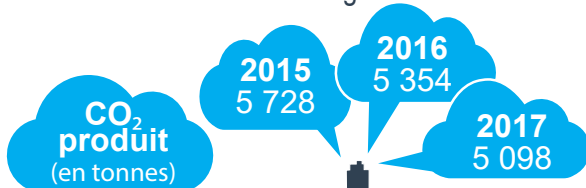
Produits de peinture
1 870 kg

QUALITÉ DE L'AIR

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à l'Administration de l'aéroport ont été réévaluées au moyen des critères du programme *Airport Carbon Accreditation* (ACA) adopté en 2014 par l'*Airports Council International* (ACI). En 2016, l'Administration de l'aéroport d'Ottawa a obtenu le niveau 1 – Cartographie des émissions de l'ACA. En 2017, l'Administration a obtenu le niveau 2 – Réduction des émissions. Un plan de gestion des GES détaillé, exigé comme condition de l'accréditation, a été élaboré et mis en œuvre.

Objectifs 2018

- Évaluation des critères et exigences du niveau 3 - Optimisation.
- Maintien du niveau 2 d'accréditation.
- Mise en œuvre du Plan de gestion des GES.



L'Administration de l'aéroport est consciente que le bruit des avions peut indisposer certains membres de la collectivité. Les procédures d'atténuation du bruit approuvées par Transports Canada sont appliquées. Cela dit, étant donné que les projets constants de développement immobilier entraînent la construction d'habitations de plus en plus rapprochées de l'Aéroport, l'Administration poursuit son travail auprès de la Ville d'Ottawa afin de décourager l'utilisation des terrains à des fins non compatibles avec l'Aéroport dans le but d'éviter toute nuisance pour les futurs résidents.

2011 a marqué le début d'un programme estival d'améliorations majeures des installations côté piste, échelonné sur plusieurs années.

Les projets ont porté sur le resurfaçage de la piste 04/22 en 2011, la reconstruction complète de la piste 07/25 en 2012, et celle de la piste 14/32 en 2014, ainsi que leur rainurage respectif en 2013 et 2015. En 2017, un système de balisage lumineux d'approche courte simplifiée avec feux indicateurs d'alignement de piste (SSALR) a été installé sur la piste 25 et sera aussi installé sur la piste 14 en 2018. Ces systèmes de balisage lumineux rehaussent la visibilité à l'atterrissage, surtout lorsque la visibilité est réduite. Étant donné que des projets de cette envergure perturbent les trajectoires normalement empruntées par les avions commerciaux, pouvant ainsi avoir des répercussions sur la population avoisinante, il est primordial d'en avertir la communauté. Avant chaque projet, l'Administration a exécuté des plans de communications exhaustifs dans la région d'Ottawa-Gatineau, y compris la diffusion d'annonces dans les médias et des communications avec les parties intéressées, les gouvernements municipal et fédéral, et les quartiers touchés. Les opérations habituelles reprendront à la fin de 2018, dès que les importants projets se termineront. L'Administration tient un registre de toutes les plaintes de bruit reçues et fait enquête sur chacune d'elles pour s'assurer du respect des procédures d'atténuation du bruit. L'information est transmise à Transports Canada à des fins d'application lorsqu'un vol semble s'être écarté des procédures en vigueur.

Objectifs 2018

- Continuer à suivre de près les plaintes de bruit et à y répondre, discuter avec les résidents locaux et identifier les problèmes récurrents.
- Collaborer avec NAV CANADA pour s'assurer que les vols respectent les procédures publiées.

CONSOMMATION DE CARBURANT

La flotte de véhicules de service de l'Administration de l'aéroport comprend divers types d'équipement. La consommation de carburant varie grandement en fonction des températures hivernales. Le nombre de chutes de neige, leur durée et la quantité de neige et de glace accumulée déterminent la fréquence d'utilisation saisonnière des véhicules. Pour réduire la consommation de carburant et les émissions connexes, l'Administration a établi une politique interdisant la marche au ralenti, et elle oblige les conducteurs à éteindre les moteurs et à brancher les véhicules lorsqu'ils ne servent pas.



Carburant
(en litres)

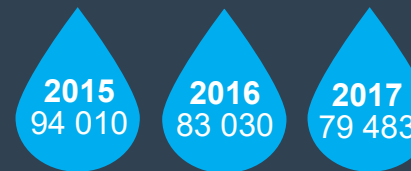


ÉLECTRICITÉ

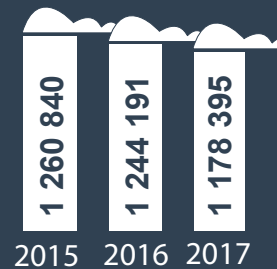
La consommation d'électricité a un impact sur les émissions de type 2 incluses dans le calcul des GES. D'une année à l'autre, la consommation d'électricité varie en raison de facteurs tels que le nombre de passagers et les conditions météorologiques. En 2017, la consommation s'est chiffrée à 27,7 millions de kWh (comparativement à 28,0 millions de kWh en 2016 et à 26,9 millions de kWh en 2015).

EAU

D'une année à l'autre, la consommation d'eau varie en raison de facteurs tels que le nombre de passagers et les conditions météorologiques. En 2017, la consommation d'eau pour l'ensemble du campus aéroportuaire a été de 0,79 m³ par 1000 passagers (comparativement à 0,83 m³ en 2016, et 0,94 m³ en 2015).



Consommation d'eau (en m³)



Gaz naturel
(en m³)

GAZ NATUREL

Comme l'électricité, le gaz naturel a un impact sur les GES. D'une année à l'autre, la quantité consommée varie en fonction du nombre de passagers et des conditions météorologiques. En 2017, la consommation s'est chiffrée à 1,18 million m³ par m² de superficie dans l'aérogare (comparativement à 1,24 million m³ en 2016 et 1,26 million m³ en 2015).

Objectif 2018

- Réduire la consommation chaque fois que cela est possible en continuant à rechercher de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité énergétique et à maintenir un calendrier d'entretien proactif qui rehausse l'efficacité globale des systèmes du bâtiment.